

**Arrêté n° 2022-654 portant désignation des représentants des collectivités  
et établissements publics ainsi que des représentants du personnel  
à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A  
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

**Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2022-526 du 19 octobre 2022 portant fixation de la composition des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion ;

Vu la délibération n° 2022-57 du 6 décembre 2022 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A placée auprès du Centre de Gestion, lequel constate le résultat des élections professionnelles, l'attribution des sièges entre organisations syndicales et la désignation des membres du collège des représentants du personnel ;

**Arrête :**

**Article 1** : le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics est composé ainsi :

Genre	Membres titulaires	Genre	Membres suppléants
H	Tony BERNARD	F	Pascale BRUN
F	Nadine BOUTONNET	F	Jacqueline BOLIS
H	Flavien NEUVY	H	Cédric ROUGHEOL
F	Isabelle GAUTHIER	H	Sébastien GOUTTEBEL
H	Jean-Marc MORVAN	F	Graziella BRUNETTI
H	Rodolphe JONVAUX	H	François RAGE
F	Cécile GILBERTAS	H	Hervé PRONONCE

**Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines**

**Article 2** : le collège des représentants du personnel est composé ainsi :

Organisation syndicale	Genre	Membres titulaires	Organisation syndicale	Genre	Membres suppléants
CFDT	F	Annabelle CHANDEZE	CFDT	F	Claire DESCAMPS
CFDT	H	Fabrice BEAULIEU	CFDT	F	Virginie DELAGE
CFDT	H	Eric BARSE	CFDT	F	Muriel MADEORE
CGT	H	Eric SINSARD	CGT	F	Annie COUCHARD NONY
FSU	F	Céline FALGOUX	FSU	H	Johann COLIN
SNDGCT	F	Sylvie GEOFFRE	SNDGCT	F	Farida THOMAS
SNDGCT	H	Xavier PELLETIER	SNDGCT	F	Corinne DUCHER

**Article 3** :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, aux organisations syndicales, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19. 12. 2022

Le Président,  
  
 Tony BERNARD  
 Maire de Châteldon



## Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.